

Cardinal Zenon GROCHOLEWSKI

La mission d'une Université catholique au cœur de l'Orient de nos jours

Conférence à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth 12 décembre 2012

*Monseigneur le Nonce Apostolique, Excellences,
cher Père Recteur, Mesdames et Messieurs les Professeurs,
chers étudiants, Mesdames et Messieurs,*

Il y a trois mois, le Pape Benoît XVI s'est rendu dans votre beau pays, le Liban. Plus exactement, il y est venu pour signer et pour vous remettre l'exhortation apostolique post-synodale de l'assemblée spéciale pour le Moyen-Orient du Synode des évêques, *Ecclesia in Medio Oriente*.

Vous vous rappelez sans doute que, dès son arrivée à l'aéroport international de Beyrouth, le Saint-Père a inauguré son voyage apostolique en évoquant « la majestueuse statue de saint Maron » dont la « présence silencieuse au chevet de la basilique Saint-Pierre rappelle de manière permanente le Liban sur le lieu même où l'apôtre Pierre a été enseveli¹. » J'ai la joie de la voir, moi aussi, très régulièrement et elle me remémore votre vénération pour le prince des Apôtres. C'est d'ailleurs cette grande vénération que les Patriarches maronites expriment en ajoutant le prénom Boutros à leur propre prénom. A cette occasion, le Pape Benoît XVI a souligné aussi « l'excellence des relations qui existent depuis toujours entre le Liban et le Saint-Siège » et il a rappelé que « les liens entre le Liban et le Successeur de Pierre sont historiques et profonds ».

Puisque nous sommes ici dans une Université fondée par la Compagnie de Jésus, qui en assure l'animation spirituelle et sociale², je ne peux m'empêcher de penser au « quatrième vœu » prononcé par les Jésuites, par lequel ils acceptent volontairement les missions confiées par le Pape.

Vous savez que cette affection ainsi manifestée par le Souverain Pontife était déjà celle du Pape Paul VI qui, lors de son voyage à Bombay, à l'occasion du Congrès eucharistique international, avait tenu à faire escale au Liban, le 2 décembre 1964. On la retrouve chez le bienheureux Pape Jean-Paul II qui fut profondément touché par la souffrance de votre peuple au point qu'il décida de convoquer à Rome, en 1995, une Assemblée spéciale pour le Liban du Synode des Évêques. Et les mots très forts qu'il prononça, le dimanche 11 mai 1997, sur l'esplanade de la base navale de Beyrouth, au cours de l'homélie de la célébration eucharistique en conclusion de cette

¹ BENOIT XVI, *Discours*, Cérémonie de bienvenue, Aéroport de Beyrouth, 14 septembre 2012.

² Cf. UNIVERSITÉ SAINT-JOSEPH (Beyrouth), *Charte de l'Université* (20 mai 1975), art. 17.

Assemblée spéciale, résonnent encore aujourd'hui : « Nous sommes ici dans la région que foulèrent les pieds du Christ, Sauveur du monde, il y a deux mille ans. La sainte Écriture nous apprend que Jésus alla prêcher au-delà des limites de la Palestine d'alors, qu'il visita aussi le territoire des dix cités de la Décapole, Tyr et Sidon en particulier et qu'il y accomplit des miracles. Libanais et Libanaises, le Fils de Dieu lui-même fut le premier évangéliste de vos ancêtres. C'est un privilège extraordinaire. Parlant de Tyr et de Sidon, je ne peux pas omettre de mentionner les grandes souffrances que connaissent leurs populations. Je demande aujourd'hui à Jésus de mettre fin à ces douleurs. Et j'implore de Lui la grâce d'une paix juste et permanente au Moyen-Orient, dans le respect des droits et des aspirations de tous³. »

Le magistère pontifical de l'exhortation apostolique sur le Moyen Orient et celui de l'exhortation apostolique sur le Liban vont m'aider à traiter le thème que m'a proposé votre nouveau Recteur, le Père Salim Daccache, s.j.. Plus exactement, je souhaiterais attirer votre attention sur trois expressions que j'emprunte littéralement à l'exhortation apostolique post-synodale « Une espérance nouvelle pour le Liban » (10 mai 1997) et qui vont articuler mon propos :

- 1) Veiller à votre identité spécifique ;
- 2) L'ouverture missionnaire nécessaire et salutaire ;
- 3) Un esprit de concertation et de collaboration.

1. Veiller à votre identité spécifique

Vous connaissez bien cette exhortation apostolique sur votre pays, le Liban, qui est tout à la fois une parole d'encouragement et d'espérance. Elle nous offre quelques points de repère sûrs pour le sujet qui nous occupe. En particulier, elle vous demande de « veiller à [votre] identité spécifique⁴ ». Parce que ce thème est délicat et pour dissiper toute éventuelle ambiguïté, elle précise d'emblée quelle est cette identité : il s'agit de « garantir une présence chrétienne dans le monde universitaire⁵ ». Et comme ce propos reste encore un peu général, les moyens concrets y sont explicités. Ces moyens relèvent aussi bien du champ de la recherche – « en promouvant, à la lumière de la foi catholique, une réflexion de haut niveau académique dans les différentes disciplines du savoir humain » – que de celui de l'enseignement – « une forme d'enseignement qui repose sur la culture chrétienne et sur une vision

³ JEAN-PAUL II, *Homélie*, Beyrouth, 11 mai 1997.

⁴ JEAN-PAUL II, Exhort. ap. « Une espérance nouvelle pour le Liban » (1997), 75.

⁵ *Id.*

intégrale de l'homme conforme au patrimoine anthropologique, moral et théologique de l'Église⁶. »

En d'autres termes, le bienheureux Pape Jean-Paul II vous a avoué l'une de ses attentes, qui est aussi celle de son Successeur sur le trône de Pierre, et même, suis-je tenté de dire, de vos nombreux interlocuteurs, qui peuvent ne pas partager votre foi. Tous attendent de vous que vous soyez attentifs aux caractéristiques essentielles de votre catholicité, que l'exhortation apostolique regroupe autour de quatre thèmes :

- 1) l'inspiration chrétienne de votre communauté universitaire,
- 2) une réflexion continue sur les trésors de la connaissance humaine à la lumière de la foi catholique,
- 3) la fidélité au Magistère,
- 4) l'engagement de votre institution dans le service du peuple de Dieu et de tous les hommes⁷.

Certains redoutent parfois que le fait d'être catholique ne pénalise l'Université. En inaugurant l'année académique de l'Université catholique italienne du Sacré-Cœur, le Pape Benoît XVI a bien montré qu'il en était rien. Je le cite : « Le Logos divin, la raison éternelle, est à l'origine de l'univers et en Christ, il s'est uni une fois pour toutes à l'humanité, au monde et à l'histoire. [...] C'est sur cette base, voudrais-je dire, que se déroule le travail quotidien d'une Université catholique. N'est-ce pas une aventure enthousiasmante ? Oui, sans aucun doute car, en agissant à l'intérieur de cet horizon de sens, on découvre l'unité intrinsèque qui relie les diverses branches du savoir : la théologie, la philosophie, la médecine, l'économie, chaque discipline, jusqu'aux technologies les plus spécialisées, car tout est lié. Choisir l'Université catholique signifie choisir cette orientation⁸ [...] ». En d'autres termes, loin de la pénaliser, sa catholicité valorise l'Université au plus haut point.

2. L'ouverture missionnaire nécessaire et salutaire

Parler de la question de l'identité oblige à traiter celle de l'ouverture. Nous savons tous que la sécularisation qui touche aujourd'hui de nombreux pays du monde pourrait nous conduire à taire peu à peu notre propre identité. À l'inverse, cette même sécularisation peut aussi incliner d'autres personnes vers des formes plus ou moins affirmées d'intolérance. C'est pourquoi la

⁶ *Id.*

⁷ *Cf. Id.*

⁸ *Cf. BENOÎT XVI, Discorso per l'inaugurazione dell'anno accademico dell'Università Cattolica del Sacro Cuore, 25 novembre 2005.*

connaissance et la reconnaissance de notre propre identité et de celle d'autrui sont des conditions indispensables pour un dialogue digne de ce nom.

L'exhortation apostolique sur le Liban vous convie à des échanges féconds entre la pluralité des savoirs et le message salvifique de l'Évangile. Et elle ajoute même : « Cela aidera à *l'ouverture missionnaire nécessaire et salutaire*, car toute Église particulière qui se replie sur elle-même ne remplit plus sa mission⁹ ». Telle est la deuxième expression que je retiens : « *l'ouverture missionnaire nécessaire et salutaire* », en italiques dans le texte original pour mieux en souligner l'importance.

Appeler une ouverture missionnaire nécessaire et salutaire, c'est interroger chacune des composantes ecclésiales sur sa mission et sur la manière dont elle l'accomplit.

Avouons tout de suite que cette question n'est guère aisée à aborder. En effet, chacun de vous, ici présents, est impliqué dans l'un des secteurs d'activités de l'Université Saint-Joseph, c'est-à-dire dans l'une des 13 facultés, dans l'école ou dans l'un des 22 instituts spécialisés, répartis sur les quatre campus de Beyrouth et les trois centres d'études universitaires de Saïda, Tripoli et Zahlé. Ceci veut dire que, parmi vous, à l'exception des autorités académiques, rares sont certainement ceux qui ont une vision d'ensemble de cette belle institution qu'est l'Université Saint-Joseph. En revanche, très nombreux sont ceux qui, comme le reconnaît la Constitution apostolique *Ex corde Ecclesiae*, examinent à fond la réalité avec leurs propres méthodes, selon leurs disciplines académiques, et contribuent ainsi à l'enrichissement du trésor des connaissances humaines¹⁰.

Pour répondre à la question de la mission de l'Université catholique, cette Constitution apostolique nous est bien précieuse. En une époque où l'on favorise à bon droit l'évaluation interne puis externe, ses recommandations nous fournissent des critères sûrs pour progresser. Vous connaissez les quatre (4) exigences qu'elle fixe à la recherche : « Dans une Université catholique, la recherche comprend nécessairement : a) la poursuite d'une *intégration de la connaissance* ; b) le *dialogue entre foi et raison* ; c) une *préoccupation éthique* ; et d) une *perspective théologique*¹¹. » Je vous invite à relire avec attention les paragraphes 16 à 19 d'*Ex corde Ecclesiae* qui développent harmonieusement ces quatre points.

Le respect de ces exigences pour toute recherche conduite dans une Université catholique rejaillit inmanquablement sur l'enseignement. Celui-ci varie selon les disciplines et leurs méthodes propres. Pour autant, il est

⁹ JEAN-PAUL II, Exhort. ap. « Une espérance nouvelle pour le Liban » (1997), 75.

¹⁰ Cf. JEAN-PAUL II, Const. ap. *Ex corde Ecclesiae* (1990), 15.

¹¹ *Id.*

possible d'énoncer quelques constantes qui transcendent la division disciplinaire. La Constitution apostolique *Ex corde Ecclesiae* en retient quatre qui sont comme les incidences sur l'enseignement des quatre énoncées *supra* pour la recherche. La première est l'interdisciplinarité qui doit aider « les étudiants à acquérir une vision organique de la réalité et à faire croître leur désir incessant de progrès intellectuel¹² ». La deuxième est une invitation adressée aux enseignants pour qu'ils montrent comment la raison humaine est ouverte à des questions toujours plus vastes, qui ne trouvent leur réponse ultime que dans la foi. La troisième est la prise en compte, dans l'enseignement de chaque discipline, des implications morales pour tendre vers le « développement intégral de la personne¹³ ». Enfin, la perspective théologique de la recherche devrait permettre à l'enseignement d'offrir « une connaissance claire des principes de l'Évangile, qui enrichira le sens de la vie humaine et lui conférera une nouvelle dignité¹⁴. » Autrement dit, on attend des étudiants qu'ils soient non seulement vraiment compétents dans leur domaine pour mieux servir la société et l'Église, mais aussi qu'ils soient capables de témoigner de leur foi au milieu du monde.

Ces quatre tâches, doublement déclinées, tant du côté de la quête du savoir que du côté de sa transmission, concernent, en un certain sens, toute la vérité. Or, la vérité que l'Université catholique a charge d'enseigner est à la fois une et riche de la diversité des approches. Ce faisant, l'Université critique point par point, tout en discernant et en sauvant la part recevable, les traits caractéristiques de notre vision actuelle de la vérité : à la réduction empirique elle oppose l'ouverture de la raison aux interrogations transcendantes et à la foi, au pragmatisme la préoccupation éthique, au relativisme la recherche de la vérité objective.

Parmi bien d'autres, je voudrais souligner un seul point de vigilance pour ce service de la vérité, cherchée et transmise au sein d'une Université catholique.

Le Pape Benoît XVI considère comme l'un des défis majeurs de l'Église, pour le vingt-et-unième siècle, « la présence massive en notre société et en notre culture d'un relativisme qui, en refusant l'existence d'une connaissance définitive, prend comme unique et ultime mesure le "moi" lui-même, avec ses goûts ». Or, ce défi se vérifie singulièrement dans le domaine de l'éducation : « Avec un horizon aussi relativiste – poursuit le Saint Père –, une authentique éducation devient impossible¹⁵. »

¹² *Ibid.*, 20.

¹³ *Id.*

¹⁴ *Id.*

¹⁵ BENOÎT XVI, *Discours aux participants du Congrès diocésain de l'église de Rome*, 6 juin 2005.

Comment contrer l'accent mis par la culture ambiante sur relativisme si ce n'est en soulignant l'importance de la vérité au sein de l'Université ? La vie intellectuelle dans une Université catholique se fonde sur le *gaudium de veritate* de saint Augustin. Il s'agit d'une conviction bien spécifique en faveur de la vérité que j'énoncerai ainsi : l'esprit humain peut poursuivre la vérité et, selon une mesure limitée mais bien réelle, l'atteindre et la communiquer à autrui¹⁶.

Lors d'un discours adressé aux jeunes et aux universitaires, en présence de plusieurs milliers d'entre eux en liaison radiotélévisée, le Pape Benoît XVI a évoqué le concept de « charité intellectuelle », une charité qui est capable d'unir des jeunes de tous les pays du monde. L'on sait combien la mondialisation pousse de nombreux jeunes à émigrer loin de leur pays et de leurs familles ; c'est aussi le cas ici, au Liban. Or, explique le Pape, cette charité intellectuelle qui dépasse les frontières « n'est pas fondée sur le plan des intérêts économiques ou politiques, mais sur celui de l'étude et de la recherche de la vérité ». Et telle est « la véritable perspective 'universitaire' », conclut-il, c'est-à-dire universelle¹⁷.

3. Un esprit de concertation et de collaboration

L'Université Saint-Joseph n'est pas une île. Elle appartient à différents réseaux qui la rendent plus féconde et auxquels elle apporte sa propre contribution. Je sais que vous êtes membre, par exemple, de l'Association Internationale des Universités (AIU), de la Fédération Internationale des Universités Catholiques (FIUC), de l'Association des Établissements Jésuites d'Enseignement Supérieur d'Europe et du Liban (ASJEL), etc.

Dans cette troisième partie, intitulée « Un esprit de concertation et de collaboration », je voudrais évoquer trois niveaux dont vous êtes partie prenante.

a. Le premier est celui du Liban et du Moyen Orient. Dans sa toute récente exhortation apostolique « *Ecclesia in Medio Oriente* », le Pape Benoît XVI souligne que « les centres d'éducation, les écoles, les instituts supérieurs et les universités catholiques du Moyen-Orient sont nombreux » et il les qualifie « d'incalculables instruments de culture pour la formation à la connaissance des jeunes¹⁸ ». Il salue et encourage le travail impressionnant des religieux, des religieuses et des laïcs. Il atteste aussi que ces différentes institutions éducatives, qui accueillent des étudiants issus d'autres Églises ou d'autres

¹⁶ Cf. JEAN-PAUL II, Const. ap. *Ex corde Ecclesiae* (1990), 1-2. 4. 7. 15-17. 21. 23. 29-30, 45-46.

¹⁷ BENOÎT XVI, *Discours aux jeunes et aux universitaires*, 10 mars 2007.

¹⁸ BENOÎT XVI, Exhort. ap. « *Ecclesia in Medio Oriente* » (2012), 91.

religions, ne s'inscrivent pas dans une démarche de prosélytisme. En cela, il rappelle que la vérité « ne s'impose que par la force de la vérité elle-même¹⁹ » et que « faire appel de manière honnête à l'intelligence et à la liberté d'une personne pour qu'elle rencontre le Christ et son Évangile n'est pas une ingérence indue à son égard, mais plutôt un don légitime et un service qui peuvent rendre plus fécondes les relations entre les hommes²⁰ ». Le Saint-Père loue aussi le soin apporté à promouvoir les cultures locales et à garantir l'accès de tous, surtout des plus pauvres, à l'éducation. Ce faisant, il « demande aussi aux divers responsables politiques de soutenir ces institutions qui, par leur activité, collaborent réellement et efficacement au bien commun, à la construction et à l'avenir des diverses nations²¹ ».

Ces propos d'une grande actualité font écho à ceux du bienheureux Pape Jean-Paul II qui, tout en reconnaissant que vos institutions d'éducation ont chacune leur propre histoire et leurs propres traditions, attirait votre attention sur le fait que « cette multiplicité peut être source de difficultés dans certaines circonstances, si ne se développe pas *un esprit de concertation et de collaboration*²². » Il appelait de ses vœux une plus grande association des forces vives.

b. Le second niveau est celui de l'enseignement supérieur jésuite à travers le monde. L'Université Saint-Joseph a une histoire et un patrimoine vivant qui la lie à la Compagnie de Jésus.

Vous savez mieux que moi que la Compagnie est née dans un milieu universitaire, celui de l'Université de Paris, mais que ce n'est qu'à la fin de la vie de saint Ignace qu'elle s'est résolument lancée dans ses œuvres d'éducation supérieure pour « aider à mieux connaître et à mieux servir Dieu notre Créateur et Seigneur²³ ». Sans doute peut-on considérer l'actuel engagement de la Compagnie dans l'apostolat intellectuel comme « une conséquence du MAGIS, le résultat de la recherche d'un plus grand service apostolique au moyen de l'insertion dans le monde de la culture²⁴ ». Dans une de ses allocutions, le Père Kolvenbach a fort opportunément rappelé les quatre raisons, énoncées par le jésuite espagnol Diego Ledesma à la fin du 16^e siècle, qui justifient l'implication des jésuites dans l'enseignement

¹⁹ VATICAN II, *Dignitatis humanae* 3.

²⁰ CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, *Note doctrinale sur certains aspects de l'évangélisation* (2007), 5.

²¹ BENOÎT XVI, Exhort. ap. « *Ecclesia in Medio Oriente* » (2012), 91.

²² JEAN-PAUL II, Exhort. ap. « Une espérance nouvelle pour le Liban » (1997), 108.

²³ CONSTITUTIONS DE LA COMPAGNIE DE JESUS, 307.

²⁴ P.-H. KOLVENBACH, *L'Université jésuite à la lumière du charisme ignatien*. Allocution à la Réunion internationale de l'enseignement supérieur jésuite, Rome (Monte Cucco), 27 mai 2001.

supérieur²⁵. Si on admet que leur formulation est nécessairement marquée par leur époque, l'honnêteté intellectuelle oblige à reconnaître la valeur de leur actualité. Permettez-moi de les citer :

1. fournir aux étudiants les moyens dont ils auront besoin dans leur vie ;
2. contribuer au bon gouvernement des affaires publiques ;
3. assurer ornement, splendeur et perfection à la nature rationnelle de l'être humain ;
4. être un rempart de la religion et guider l'homme plus sûrement et plus facilement vers la réalisation de sa fin dernière.

La Congrégation pour l'Éducation Catholique, dont le Pape m'a confié la charge, travaille beaucoup avec les Jésuites, non seulement à Rome, où se trouvent la Curie Généralice et les Institutions romaines de la Compagnie, mais aussi dans le monde entier. Elle bénéficie de leur expérience et de celle des très nombreux laïcs qui collaborent avec eux.

Il existe déjà des instances communes de coordination entre vous. Les problèmes que vous affrontez sont souvent mondiaux. En vous informant mutuellement, en vous aidant, en mettant sur pied des projets que vous ne pourriez pas conduire seuls, vous évitez tout repliement frileux et vous vous mettez en quête d'un bien qui est d'autant plus divin qu'il est universel. « *Bonum quo universalius, eo divinius est*²⁶ ».

c. Le troisième niveau est celui des Universités catholiques dans le monde. Il s'agit d'un réseau unique en son genre dont on n'imagine pas toujours l'ampleur. Pour mémoire, je rappelle la distinction importante qu'opère le *Code de Droit Canonique*, dans ses canons 807-821, ainsi que le *Code des Canons des Églises Orientales* dans ses canons 640-650, à propos des institutions universitaires. Il distingue, d'une part, *les Universités et les Facultés ecclésiastiques*, érigées par le Siège Apostolique et régies par la Constitution apostolique *Sapientia christiana* du 15 avril 1979, qui délivrent les grades académiques au nom du Saint-Siège et sous son autorité, d'autre part, *les Universités catholiques* qui sont régies par la Constitution apostolique *Ex corde Ecclesiae* du 15 août 1990.

Pour vous donner un ordre d'idée, il y avait, en 2005, 258 Universités et Facultés ecclésiastiques dans le monde. Quant aux Universités catholiques, dans le monde entier, nous avons plus de 1500 institutions d'études supérieures, qui travaillent dans toutes les conditions culturelles, sociales, politiques, religieuses, etc.

²⁵ *Monumenta Paedagogica Societatis Iesu* II, 528-529 cités par P.-H. KOLVENBACH, *Ibid.*

²⁶ CONSTITUTIONS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, 622.

En tant que Préfet de la Congrégation pour l'Éducation Catholique, j'ai pu visiter beaucoup de pays et rencontrer de très nombreuses personnes concernées par l'enseignement supérieur. Je voudrais que vous soyez convaincus que la compétence et la qualité des Universités catholiques sont reconnues, même par des pays où les Catholiques sont minoritaires, par exemple en Indonésie, à Taïwan ou en Thaïlande.

Pour ses institutions ecclésiastiques, le Saint-Siège s'est doté, depuis quelques années, d'une Agence d'évaluation et de promotion (AVEPRO) dont l'expertise est de plus en plus reconnue. Puisque, depuis l'année universitaire deux-mille-trois (2003) – deux-mille-quatre (2004), vous avez adopté le système européen des ECTS, sachez aussi que notre engagement dans le réseau ENIC-NARIC (*European Network of Information Centres – National Academic Recognition Information Centres*), notre participation aux discussions conduites sous l'égide de l'UNESCO, sont autant de signes de la vitalité des Facultés ecclésiastiques et des Universités catholiques dans le monde entier.

La question qui m'a été soumise visait la mission d'une Université catholique au cœur de l'Orient de nos jours. En venant ici, je souhaite d'abord vous remercier pour tout le travail que vous accomplissez fidèlement au service de l'Église et du monde tant dans l'ordre de la recherche que dans celui de l'enseignement. Je tiens aussi à vous encourager à déployer pleinement votre identité, à conserver un cœur largement ouvert et à intensifier vos collaborations. Enfin, je voudrais vous rappeler que « par rapport à toute autre culture, l'Orient chrétien a un rôle unique et privilégié, dans la mesure où il constitue le cadre originel de l'Église naissante. La tradition chrétienne orientale implique une façon d'accueillir, de comprendre et de vivre la foi dans le Seigneur Jésus ». Ce patrimoine est plus que jamais vivant. Avec d'autres, vous en êtes les dépositaires. Comme l'a suggéré le bienheureux Pape Jean-Paul II, « nous ne pouvons que rendre grâce à Dieu, avec une profonde émotion, pour la merveilleuse variété avec laquelle [l'Orient chrétien] a su composer, avec des tesselles différentes, une mosaïque aussi riche et composite²⁷ ».

Au moment de vous quitter, le Pape Benoît XVI a salué « la cordialité qui caractérise vos Églises et votre culture²⁸ ». Dans ce haut lieu de la culture et de la foi qu'est l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, je fais miennes ses paroles et vous remercie pour votre attention.

²⁷ JEAN-PAUL II, Lettre ap. *Orientalis lumen* (1995), 5.

²⁸ BENOÎT XVI, *Discours*, Cérémonie de congé, Aéroport de Beyrouth, 16 septembre 2012.